

# Charte sur les données ouvertes

Natalia Carfi, directrice adjointe

Charte sur les données ouvertes

# Principes généraux



1. Données ouvertes par défaut



2. Rapide et complet



3. Accessible et utilisable



4. Comparable et interopérable



5. Pour une gouvernance et un engagement citoyen améliorés



6. Pour un développement inclusif et l'innovation

# Qui sommes-nous?

La Charte sur les données ouvertes est une collaboration entre les gouvernements et les experts afin d'offrir des données ouvertes. Elle a été créée en 2015 et se fonde sur six principes quant à la façon dont les gouvernements devraient publier l'information.

L'aspiration commune est que les données devraient être **ouvertes par défaut, rapides et interopérables.**

# Notre réseau



# Notre mission et notre vision

Rendre les données ouvertes et librement disponibles, tout en protégeant les droits des personnes et des communautés. Pour que cette transition puisse contribuer à résoudre certains des enjeux les plus urgents de notre époque, il faut créer des sociétés plus justes et des économies plus novatrices.

## Notre mission et notre vision

Nous voulons un monde où les gouvernements peuvent recueillir, partager et utiliser des données bien administrées afin de réagir avec efficacité et responsabilité à nos enjeux sociaux, économiques et environnementaux les plus urgents. Nous souhaitons que cela se fasse par défaut à moins que cela porte manifestement atteinte aux droits de la personne.

Plus précisément, nous voulons :

- que les fonctionnaires trouvent des compromis entre la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des données et la protection des droits des personnes et des communautés;
- que les citoyens puissent voir facilement et influencer ce que les fonctionnaires font et avoir confiance en leurs institutions;
- que les personnes puissent utiliser des données ouvertement accessibles et des outils automatisés responsables pour accéder à des services publics équitables.

**Merci beaucoup!**